

Nombre de Membres		
Afférents au Conseil Municipal	En Exercice	Qui ont pris part à la décision
27	27	27

Date de la Convocation:
19/09/2014
Date d’Affichage :
01/10/2014

L’an deux mille quatorze et le vingt-six septembre, à 21 heure(s) , le Conseil Municipal de la commune de Merville, régulièrement convoqué, s’est réuni au nombre prescrit par la loi, dans les lieux habituels, sous la présidence de : Mme Chantal AYGAT, Maire de Merville

Présents :

Mme Patricia OGRODNIK, M. Thierry VIGNOLLES, Mme Colette BEGUE, M. Jean-Luc FOURQUET, M. Sauveur GIBILARO, M. Daniel CADAMURO, Mme Joséphine LABAYEN-REMAZEILLES, M. René BÉGUÉ, Mme Nelly AUGUSTE, Mme Katia ZANETTI, M. Gilles MARTIN, Mme Valérie HABIRE, Mme Monique NICODEMO-SIMION, M. Henri HERNOULD, M. Béatrice MARTY, M. François GAUTHIER, Mme Stéphanie HUILLET, , M. Jean-François LARROUX, M. Bernard TAGNERES, Mme Danielle BENAC, Mme Sylviane GABEZ, M. Christophe FEUILLADE

Absents/Excusés :

Mme Alexandrine MOUCHET donne procuration à Mme Nelly AUGUSTE
M. Patrick DI BENEDETTO donne procuration à René BEGUE
M. Philippe PETRO donne procuration à Sylviane GABEZ
M. Marie-Thérèse TRECCANI donne procuration à Jean-François LARROUX

Secrétaire de séance : Gilles MARTIN

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 septembre 2014

Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut valablement délibérer.
Madame le Maire ouvre la séance et rappelle l’ordre du jour.

➤ **Approbation du compte rendu du 11 juin 2014**

1- ADMINISTRATION GENERALE

- a. Dissolution du SIVU Rivage
- b. Approbation de la convention entre la commune de Merville et la Préfecture de la Haute-Garonne relative à la mise en œuvre du processus de verbalisation électronique (PJ1)
- c. Mise à jour du patrimoine municipal

2- FINANCES

- a. Décision modificative n°2 (PJ2)
- b. Demande de subventions auprès du Conseil général relatives aux opérations d’équipement au sein du groupe scolaire G.Brassens

- c. Demande de subventions auprès du Conseil général relatives à l'équipement du service Associations
- d. Demande de subventions auprès du Conseil général relatives à l'acquisition de matériel informatique et d'un radar pédagogique
- e. Demande de subventions auprès du Conseil général relatives à l'acquisition de matériel pour les ateliers municipaux
- f. Demande de subventions auprès du Conseil général relatives à l'acquisition de matériel de signalisation
- g. Demande de subventions auprès du Conseil général relatives à l'extension du groupe scolaire G.Brassens
- h. Demande de subventions auprès du Conseil général relatives à l'équipement de bâtiments municipaux

3- RESSOURCES HUMAINES

- a. Modification du tableau des effectifs
- b. Avenant à la délibération du 02 septembre 2011 relative au régime indemnitaire (PJ3)
- c. Fixation du nombre de représentants au sein du Comité Technique

4- Urbanisme

- a. Dénomination de la voie au lotissement Résidence Laffage (PJ4)

➤ Approbation du compte rendu du 11 juin 2014

Le compte-rendu est approuvé à la majorité (1 abstention)

1- ADMINISTRATION GENERALE

- a. Dissolution du SIVU Rivage

Madame le Maire informe le Conseil municipal que suite aux demandes récurrentes de la Préfecture depuis 2010 quant à la clarification des statuts et des compétences exercées par le SIVU Rivage, puis à la réunion qui s'est tenue en Préfecture le 6 mars 2013, le Bureau de l'Intercommunalité de la Préfecture de la Haute-Garonne confirme dans son courrier du 17 mai 2013 que l'exercice par le SIVU Rivage de l'intégralité des compétences des trois CCAS de Launac, Merville et Montaigut-sur-Save, lesquels n'ont plus d'activité réelle, est irrégulier.

Les compétences étant exercées de manière illégale, dans un courrier en date du 21 novembre 2013, la Préfecture demandait déjà en première étape avant le 31 décembre 2013 :

La dissolution du groupement et la restitution des compétences aux communes au 31 décembre 2013.

Tenant compte des élections municipales de 2014, un délai était toutefois demandé et obtenu, M.le Préfet accordant jusqu'au 31 décembre 2014 pour que la dissolution soit effective.

M.Feuillade interroge Mme Bégué sur le devenir du personnel concerné.

Mme Bégué et Mme le Maire informent que cette question sera tranchée très rapidement. Une réunion est prévue avec les maires concernés et le personnel à cet effet. Le Conseil municipal sera tenu informé et devra délibérer sur cette question.

Suite à cet échange Mme le Maire de Merville demande au Conseil municipal de se prononcer sur le principe de la dissolution du SIVU Rivage.

A l'unanimité, le Conseil municipal se prononce pour la dissolution du SIVU Rivage.

b. Approbation de la convention entre la commune de Merville et la Préfecture de la Haute-Garonne relative à la mise en œuvre du processus de verbalisation électronique (PJ1)

C.Bégué informe le Conseil municipal qu'il est proposé la signature d'une convention entre la Préfecture et la Commune de Merville visant à la mise en place de la verbalisation électronique sur le territoire.

La convention jointe retrace les engagements de chaque partie, il est à noter que la verbalisation électronique ne dispense pas d'informer la personne verbalisée via un document qui continuera d'être apposé sur le véhicule. Cette modalité de verbalisation permet néanmoins de faciliter le travail du policier municipal, de diminuer la quantité de papier utilisé et de faciliter l'encaissement de l'éventuel produit des amendes via la trésorerie municipale.

Comme demandé par M.Feuillade, Mme le Maire confirme qu'une communication sera faite pour informer la population, en vue d'une mise en place en fin d'année.

Mme le Maire propose donc au Conseil municipal :

- d'approuver la convention proposée
- de l'autoriser à signer toutes les pièces nécessaires au dossier

A l'unanimité, le Conseil municipal :

- approuve la convention relative à la mise en œuvre du processus de verbalisation électronique
- autorise Mme le Maire à signer toutes les pièces nécessaires au dossier

c. Mise à jour du patrimoine municipal

M.Vignolles informe le Conseil municipal que dans le cadre de la bonne tenue de l'inventaire du patrimoine municipal, il convient de déclasser du matériel informatique hors d'usage, soit :

- 4 onduleurs de marque UNITEK Alpha 500is
- 1 serveur HP Proliant
- 1 imprimante EPSON DX8450
- 1 imprimante HP 920C
- 15 ordinateurs XERIUS CELERON 2,66GHZ
- 15 écrans 17'' CRT HYUNDAI V773
- 1 ordinateur Dell piii933/1ghz
- 1 ordinateur ASUS Barebone
- 1 ordinateur ASUS 8034
- 1 ordinateur DELL Optiplex
- 1 PC portable ASUS Pro79IJ-TY113X INTEL

M Vignolles que les postes déclassés suite au renouvellement du parc informatique de l'école seront proposés, à titre gratuit, au personnel municipal.

Mme sollicite le Conseil municipal afin d'autoriser le déclassement de ce matériel usager.

A l'unanimité, le Conseil municipal :

-autorise le déclassement du patrimoine précité

2- FINANCES

a. Décision modificative n°2 (PJ2)

Mme le Maire informe le Conseil municipal qu'il convient, à la demande de la Trésorerie municipale d'équilibrer ainsi les opérations d'ordre : Diminution au c/6811 pour 0.71 centimes et Augmentation au c/022 pour 0.71 centimes.

Par ailleurs, l'immobilisation de l'élagueuse (bien n°962 acheté en 2012 pour 715 €) n'a pas été amortie. Il est donc proposé l'inscription d'un titre au c/281578 pour la somme de 240 € et d'un mandat c/6811 pour 240 €.

Mme le Maire demande donc au Conseil municipal d'approuver la Décision Modificative (document en annexe 2) ainsi proposée.

Le Conseil municipal approuve la décision modificative proposée à l'unanimité.

b. Demande de subventions auprès du Conseil général relatives aux opérations d'équipement au sein du groupe scolaire G.Brassens

Mme Labayen-Rémazeilles informe le Conseil qu'il a été procédé tel que prévu au BP 2014 à l'acquisition d'équipements pour le groupe scolaire (stores, jeux de cour, mobilier), pour un montant total de 20806,08€HT.

Il convient donc de solliciter le Conseil général afin de pouvoir bénéficier de subventions sur ces opérations.

Mme le Maire sollicite donc le Conseil municipal afin :

-d'autoriser la demande de subventions au Conseil général au taux le plus élevé

-de l'autoriser à signer toutes les pièces nécessaires à cette demande

A l'unanimité, le Conseil municipal :

-autorise la demande de subventions au Conseil général au taux le plus élevé

-autorise Mme le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à cette demande

c. Demande de subventions auprès du Conseil général relatives à l'équipement du service Associations

Mme Labayen-Rémazeilles informe le Conseil qu'il a été procédé tel que prévu au BP 2014 à l'acquisition d'équipement pour le Relais associatif (sono), pour un montant total de 1200,50€HT.

Il convient donc de solliciter le Conseil général afin de pouvoir bénéficier de subventions sur ces opérations.

Mme le Maire sollicite donc le Conseil municipal afin :

-d'autoriser la demande de subventions au Conseil général au taux le plus élevé

-de l'autoriser à signer toutes les pièces nécessaires à cette demande

A l'unanimité, le Conseil municipal :

-autorise la demande de subventions au Conseil général au taux le plus élevé

-autorise Mme le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à cette demande

d. Demande de subventions auprès du Conseil général relatives à l'acquisition de matériel informatique et d'un radar pédagogique

Mme Labayen-Rémazeilles informe le Conseil qu'il a été procédé tel que prévu au BP 2014 à l'acquisition de matériel informatique pour le groupe scolaire et pour l'administration communale, pour un montant total de 11 729€HT.

Il a également été procédé à l'acquisition d'un radar pédagogique pour un montant de 3459,45€HT, soit un total d'opérations de 15 188,45€HT.

Il convient donc de solliciter le Conseil général afin de pouvoir bénéficier de subventions sur ces opérations.

Mme le Maire sollicite donc le Conseil municipal afin :

-d'autoriser la demande de subventions au Conseil général au taux le plus élevé

-de l'autoriser à signer toutes les pièces nécessaires à cette demande

A l'unanimité, le Conseil municipal :

-autorise la demande de subventions au Conseil général au taux le plus élevé

-autorise Mme le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à cette demande

e. Demande de subventions auprès du Conseil général relatives à l'acquisition de matériel pour les ateliers municipaux

Mme Labayen-Rémazeilles informe le Conseil qu'il a été procédé tel que prévu au BP 2014 à l'acquisition de matériel pour les ateliers municipaux(tracteur, cuve GNR, nettoyeur haute pression, aérateur pour le stade, pulvérisateur, épandeur d'engrais....) pour un montant total de 46 044,70€HT.

Il convient donc de solliciter le Conseil général afin de pouvoir bénéficier de subventions sur ces opérations.

Mme le Maire sollicite donc le Conseil municipal afin :

-d'autoriser la demande de subventions au Conseil général au taux le plus élevé

-de l'autoriser à signer toutes les pièces nécessaires à cette demande

A l'unanimité, le Conseil municipal :

-autorise la demande de subventions au Conseil général au taux le plus élevé

-autorise Mme le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à cette demande

f. Demande de subventions auprès du Conseil général relatives à l'acquisition de matériel de signalisation

Mme Labayen-Rémazeilles informe le Conseil qu'il a été procédé tel que prévu au BP 2014 à l'acquisition d'équipements de signalisation , pour un montant total de 4 913,81€HT.

Il convient donc de solliciter le Conseil général afin de pouvoir bénéficier de subventions sur ces opérations.

Mme le Maire sollicite donc le Conseil municipal afin :

- d'autoriser la demande de subventions au Conseil général au taux le plus élevé
- de l'autoriser à signer toutes les pièces nécessaires à cette demande

A l'unanimité, le Conseil municipal :

- autorise la demande de subventions au Conseil général au taux le plus élevé
- autorise Mme le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à cette demande

g. Demande de subventions auprès du Conseil général relatives à l'extension du groupe scolaire G.Brassens

Mme Labayen-Rémazeilles informe le Conseil qu'il a été procédé tel que prévu au BP 2014 à l'extension du groupe scolaire Georges Brassens via la construction de deux nouvelles classes en élémentaire, pour un montant de 217 368,27€HT.

Il convient donc de solliciter le Conseil général afin de pouvoir bénéficier de subventions sur ces opérations.

Mme le Maire sollicite donc le Conseil municipal afin :

- d'autoriser la demande de subventions au Conseil général au taux le plus élevé
- de l'autoriser à signer toutes les pièces nécessaires à cette demande

A l'unanimité, le Conseil municipal :

- autorise la demande de subventions au Conseil général au taux le plus élevé
- autorise Mme le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à cette demande

h. Demande de subventions auprès du Conseil général relatives à l'équipement de bâtiments municipaux

Mme Labayen-Rémazeilles informe le Conseil qu'il a été procédé tel que prévu au BP 2014 à l'acquisition d'équipements pour différents bâtiments municipaux (stores à la Bibliothèque, climatisation à l'Hôtel de Ville et aux services techniques, éclairage de la salle polyvalente...), pour un montant total de 18 482,69€HT.

Il convient donc de solliciter le Conseil général afin de pouvoir bénéficier de subventions sur ces opérations.

Mme le Maire sollicite donc le Conseil municipal afin :

- d'autoriser la demande de subventions au Conseil général au taux le plus élevé
- de l'autoriser à signer toutes les pièces nécessaires à cette demande

A l'unanimité, le Conseil municipal :

- autorise la demande de subventions au Conseil général au taux le plus élevé
- autorise Mme le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à cette demande

3- RESSOURCES HUMAINES

a. Modification du tableau des effectifs

Mme Bégué informe le Conseil municipal que suite à la réussite aux concours et examens professionnels d'agents municipaux, il est proposé de modifier le tableau des effectifs de la Commune comme suit :

Création de :

- 1 poste d'adjoint technique 1^{ère} classe
- 1 poste d'animateur territorial
- 1 poste d'ingénieur

Suppression de :

- 1 poste d'adjoint d'animation de 2^e classe
- 1 poste d'adjoint technique de 2^e classe
- 1 poste de technicien supérieur

M.Feuillade interroge l'assemblée sur la nécessité pour Merville de disposer d'un ingénieur dans ses effectifs.

M.Martin rappelle que la commune a mis du temps avant de trouver un cadre de ce type et que son départ serait difficile à combler, par ailleurs la fiche de poste sera revue afin de davantage travailler de façon prospective, et générer ainsi, in fine, des économies.

M.Feuillade rappelle néanmoins les contraintes budgétaires de la commune, indépendamment des qualités de la personne concernée. La création de poste pourrait être repoussée.

M.Fourquet précise en effet qu'il convient de ne pas personnaliser, en Conseil municipal, le débat.

M.Tagnères s'interroge également sur l'organisation actuelle des services techniques. Peut-être faudrait il davantage renforcer les équipes d'encadrement intermédiaire qu' «investir » sur une ouverture de poste telle que proposée.

M.Ogrodnik rappelle que l'intéressé, très investi, a d'ores et déjà un champ d'intervention plus large que prévu par sa fiche de poste, et qu'il est soutenu par deux agents de maîtrise qui sont formés pour le soulager sur certains secteurs (voirie notamment)

Suite à ces échanges, Mme le Maire demande au Conseil municipal d'autoriser la modification du tableau des effectifs de la Commune comme précisé.

A la majorité (20 pour, 5 abstentions, 2 contre), le Conseil municipal :

-autorise la modification du tableau des effectifs ainsi proposé.

b. Avenant à la délibération du 02 septembre 2011 relative au régime indemnitaire (PJ3)

Mme le Maire informe le Conseil municipal que, par délibération en date du 02 septembre 2011, la Commune avait décidé de la liste des primes et indemnités composant le régime indemnitaire dont bénéficient les agents municipaux.

Dans le cadre de la création d'un poste d'ingénieur au sein des effectifs, il est nécessaire de compléter la délibération précitée.

En son article 9 (indemnité spécifique de service), il convient d'ajouter le grade d'ingénieur : taux de base : 361,90, coefficient de grade : 28, coefficient de modulation : 1,15.

En son article 10 (prime de service et de rendement), il convient de préciser que pour la cadre d'emploi d'ingénieur, le taux de base de cette prime est de 1659, que le taux maximal est de 3316, et que montant de base sera affecté d'un coefficient variant entre 0 et 2.

Mme le Maire sollicite donc le Conseil municipal afin que la délibération du 02 septembre 2011 soit amendée en ce sens.

A la majorité (24 pour, 2 abstentions, 1 contre), le Conseil municipal :

-autorise l'amendement de la délibération du 02 septembre 2011 relative au régime indemnitaire proposée.

c. Fixation du nombre de représentants au sein du Comité Technique

Mme le Maire informe le Conseil municipal que dans le cadre des élections professionnelles du 04 décembre prochain, il convient de fixer le nombre de représentants à élire (titulaires et suppléants devant être en nombre égal).

Mme le Maire propose :

- de fixer à 10 le nombre de représentants du personnel titulaires et suppléants à élire.(5 titulaires et 5 suppléants)

- de fixer un nombre de représentants de la collectivité égal à celui des représentants du personnel.

A l'unanimité, le Conseil municipal :

- fixe à 10 le nombre de représentants du personnel titulaires et suppléants à élire.(5 titulaires et 5 suppléants)

- fixe un nombre de représentants de la collectivité égal à celui des représentants du personnel.

4- Urbanisme

a. Dénomination de la voie au lotissement Résidence Laffage (PJ4)

Mme Ogrodnik informe le Conseil municipal qu'il convient de procéder à la dénomination de la voie au lotissement Résidence Laffage

Il est proposé de dénommer celle-ci : « Impasse Laffage ».

M.Larroux regrette la terminologie « d'impasse », peu positive.

M.Ogrodnik répond que la terminologie retenue a été discutée en Commission.

Mme le Maire demande donc au Conseil municipal d'autoriser ainsi la dénomination de cette voie.

A la majorité (16 pour, 9 contre, 2 abstentions), le Conseil municipal :

-autorise la dénomination proposée.

Questions diverses :

Mme Labayen-Rémazeilles rappelle que l'ATD accompagne la commune sur l'étude de ses finances.

L'étude rétrospective sera diffusée aux membres du Conseil une fois achevée. L'étude prospective est également encore en cours

Concernant l'exécution budgétaire de 2014, deux outils ont été mis en place, l'un de suivi mensuel du budget, l'autre de suivi de la trésorerie.

Un dépassement est constaté sur le chapitre 012, du principalement à des recrutements au service Enfance-Jeunesse afin de respecter les quotas d'encadrement. Afin de contrôler le budget de fonctionnement, les remplacements seront stoppés au service Entretien, et les commandes bloquées au niveau du chapitre 011.

Certains investissements ont également été suspendus, afin de maintenir une trésorerie positive.